



*Ministère  
de la Communauté  
française*

**CIRCULAIRE N° 1185**

**DU 11/07/2005**

**Objet : Conséquences de la grève des TEC sur la scolarité des élèves.**

**Réseaux : Tous**

**Niveaux et services : Fondamental/secondaire ordinaire et spécialisé**

**Période :**

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement subventionné ;
- Aux vérificateurs ;
- Aux directions des écoles de la Communauté française ;
- Aux directions des écoles officielles subventionnées ;
- Aux directions des écoles libres subventionnées.

Pour information :

- Aux associations syndicales ;
- Aux Associations de Parents;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Autorités :** Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale

**Signataire(s) :** Lise-Anne HANSE

**Gestionnaires :** Direction générale de l'Enseignement obligatoire

**Personnel(s)-ressource(s) :** Monsieur Fabrice AERTS-BANCKEN-Directeur (02/690.84.69)

**Nombre de pages :** 2

**Téléphone pour duplicata :** 02/690.85.08

La grève des TEC du mois de mai 2005 a eu pour conséquences que de nombreux élèves n'ont pu se rendre à leur école ou sont arrivés en retard.

Afin de ne pas pénaliser les élèves qui utilisent les transports en communs, Madame la Ministre-Présidente souhaite que les absences et les retards pour lesquels cette grève est invoquée comme motif justifié soient neutralisés.

Au Nom de la Ministre :

La Directrice générale  
Lise-Anne HANSE